

# Le positionnement pédagogique en apprentissage

## 1. De quoi parle-t-on ?

Il convient de distinguer deux types de positionnement pour les diplômes professionnels :

- Le positionnement dit pédagogique qui est la démarche conduite par une équipe pédagogique pour constater le niveau d'un apprenant (elle peut s'appuyer sur l'étude du parcours, des tests...)
- Le positionnement dit réglementaire qui, notamment sur la base d'un positionnement pédagogique, vient préciser la durée de formation proposée pour un individu et qui sera soumise au recteur pour décision. Dès lors, cette durée de formation « décidée » pour un individu devient une prescription qui s'impose et sera vérifiée par la DEC au moment de l'inscription à l'examen.

Il peut y avoir positionnement réglementaire pour les adultes ou pour les scolaires, conformément au code de l'éducation, et il aboutit à prescrire une durée de formation par exemple en entreprise (x semaines) toujours pour un individu, prescription établie au vu de son profil et de ses acquis et dans le respect du code de l'éducation et des indications mentionnées dans les annexes des arrêtés de spécialités de diplômes.

En apprentissage, il s'agit bien d'un positionnement pédagogique. La réforme de l'apprentissage est centrée sur le parcours des apprenants. A l'arrivée du jeune en formation, le positionnement pédagogique (entretien, bilan de compétences, évaluations diagnostiques en EG et EP, ...) de l'apprenti permet de mesurer les compétences acquises à l'entrée au regard du diplôme préparé et adapter la formation à ses besoins. Dans le cas d'un mixage de parcours, le changement de statut, s'il conduit à une réduction de la durée de la formation, nécessite ce positionnement pédagogique.

### Extraits de la FAQ du ministère de l'Éducation nationale mai 2020

#### **Q33 : Quels liens existe-t-il entre durée du contrat d'apprentissage et durée de formation ?**

Il revient à chaque OF-CFA de mettre en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la formation pour définir une durée de contrat adaptée à l'apprenti et aux modalités de formation proposées.

#### **Q34 : Les durées de formation définies pour présenter un diplôme de l'éducation nationale préparé par la voie de l'apprentissage sont-elles maintenues ?**

Les durées de formation pour les diplômes relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (pour le BTS) restent fixées par le code de l'éducation, au titre de ministère certificateur.

Un décret et une circulaire sont en préparation pour permettre d'intégrer la règle du prorata temporis au calcul de ces durées, à partir de la durée du contrat, cette durée du contrat d'apprentissage pouvant ne pas être exprimée en année pleine.

#### **Q35 : Qu'en est-il du positionnement en vue d'augmenter ou de diminuer la durée de formation de l'apprenti pour les formations préparant à un diplôme professionnel relevant de l'éducation nationale ?**

Comme précisé ci-dessus, le code de l'éducation fixe les durées de formation pour les diplômes relevant de l'éducation nationale préparée par apprentissage. Ces durées de formation étant fixées, seule une décision du recteur permet de déroger à la durée de formation définie. Le recteur arrête sa décision sur avis de l'équipe pédagogique du CFA, qui a apprécié le dossier de candidature du candidat, en le complétant éventuellement par une vérification des aptitudes ou un entretien.

## 2. Éléments constitutifs du positionnement pédagogique

### Préciser

- La situation antérieure
- Le diplôme préparé
- Echec, réussite, non présenté
- Le statut
- ...

Il s'agit d'évaluer les acquis de l'apprenti au regard des compétences à acquérir précisées dans les programmes et les référentiels afin d'adapter la formation la formation au CFA et de négocier les apports de l'entreprise pour permettre la mise à niveau selon les besoins identifiés.

Le positionnement porte sur les compétences acquises au niveau professionnel et en enseignement général pour adapter le parcours en centre de formation. Les compétences transversales, y compris les compétences numériques, peuvent être également sollicitées.

Des tests peuvent prendre la forme d'exercices, de QCM, .... Les mises en situation vont permettre d'évaluer l'apprenti sur des activités contextualisées (ex : vous devez rédiger un courriel pour informer un client ...)

L'organisation pédagogique proposée se traduit par une répartition des volumes horaires par disciplines dans le respect des durées de formation réglementaires. Les grilles horaires utilisées sous statut scolaire constituent des points de repère pour la détermination des heures par disciplines.

En CAP et BAC pro, le chef d'œuvre est obligatoire. Un temps de formation doit y être consacré.

Cette répartition par discipline est donnée à titre indicatif. Les bilans effectués lors de la formation permettront le cas échéant, de les modifier pour les adapter aux besoins de l'apprenti

La formation peut se dérouler tout ou partie à distance. Le site de formation peut également conclure une convention de sous-traitance avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises. Cette convention prévoit les conditions de réalisation des enseignements concernés. Il convient donc de synthétiser le plan global de formation.

Le plan stratégique de formation permettra d'en vérifier la cohérence et la complémentarité des compétences travaillées au regard des attendus des programmes et référentiels.

### Les adaptations pédagogiques prévues

- Mise en place de soutien, d'un tutorat, ...
- Accompagnement personnalisé, méthodologie, apprendre à apprendre
- Mise à disposition d'outils numériques
- Centre de ressources
- ...

Les résultats du positionnement et le contenu du parcours proposé par le CFA ainsi formalisés, facilitent l'engagement de l'apprenti et le cas échéant de sa famille pour la réussite du projet de formation.

Nom de l'apprenti :  
Formation :

Prénom :  
Durée :

Parcours de l'apprenti sur les 2 dernières années	
Année N-2	Année N-1

Modalités et résultats du positionnement				
Modalités	Entretien	Tests	Mise en situation	Autre
En enseignement général				
En enseignement professionnel				
<b>Synthèse du positionnement</b> (Compétences acquises sur lesquelles on peut s'appuyer, compétences à développer... Méthodologie, autonomie, difficultés disciplinaires...)				

Organisation pédagogique proposée : volume horaire pour la 1 <sup>ère</sup> année de formation									
	Enseignement Général				Enseignement Professionnel				Durée ANNUELLE
Disciplines									
Organisation de référence									
Durée pour 1 <sup>ère</sup> année									
Durée pour 2 <sup>ème</sup> année									

Synthèse du plan de formation				
Cycle de formation	Formation théorique			Nb heures en entreprise
	Nb heures au CFA	Nb heures à distance	Nb heures sous-traitées	
1 <sup>ère</sup> année				
2 <sup>ème</sup> année				

Adaptations pédagogiques spécifiques prévues, le cas échéant, modalités de suivi de la formation à distance

Signatures		
Employeur et/ou Maître d'apprentissage	L'apprenti(e) et le représentant légal si Apprenti(e) mineur(e)	Responsable pédagogique

### 3. La division des examens et le contrôle des durées de formation théorique

Au moment de l'inscription d'un apprenti à l'examen, les services et divisions des examens vérifient qu'au vu de la durée du contrat d'apprentissage préparant à un diplôme, la durée minimale de formation en CFA prévue au code de l'éducation pour tous les apprentis, a bien été respectée.

#### Dérogation à la durée

Les durées de formation étant fixées, seule une décision du recteur permet de déroger à la durée de formation définie. Le recteur arrête sa décision sur avis de l'équipe pédagogique du CFA, qui a apprécié le dossier de candidature du candidat, en le complétant éventuellement par une vérification des aptitudes ou un entretien.

### 4. La mission de contrôle pédagogique et le positionnement

#### Les contrôles pédagogiques

Pour tout contrôle (sur place ou sur pièces), la mission peut demander tout élément ou document qu'elle estime utile pour le contrôle. En ce qui concerne le positionnement, il s'agit de :

- Contrôler la réalité du **positionnement pédagogique** effectué avant l'adaptation de la durée de la formation et des enseignements dispensés, contextualisation des activités professionnelles notamment sur les plateaux techniques.
- Contrôler et signaler les manquements à l'opérateur de compétences (OPCO) et au certificateur qualité notamment la conformité **de la durée de formation en CFA** avec celle fixée par le règlement du diplôme

#### Saisine de la MCPA

Le CFA peut saisir la MCPA pour avis et conseils portant sur les aménagements de la durée du cycle de formation.

Pour toute demande, le CFA adresse à la MCPA :

- La convention tripartite
- La fiche récapitulative du positionnement de l'apprenti
- Tout document qu'il souhaite porter à la connaissance de la MCPA (CV, bulletins, relevé de notes aux examens, ...)